Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260212-2026_02_11-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026 A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **12**

Présents ou représentés : **12**

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine

Représentée : Mme CONAN Amélie par procuration à M. JUMEL Yoann

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme GUILLOU Catherine

Date d'envoi de la Convocation : 6 février 2026

DELIBERATION 2026-02-11 : AMENAGEMENT DES COURS DE L'ECOLE PAUL LE FLEM : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT
Rapporteur : M. Yoann JUMEL

M. JUMEL rappelle que la commune souhaite aménager les cours d'école, en y installant des équipements sportifs ainsi que du mobilier.
Des devis ont été sollicités auprès de trois entreprises. La commission plénière du 9 février 2026 a étudié les deux propositions reçues, et validé celle de l'entreprise Manutan Collectivités, pour un montant de 22 339,30 € HT.
Il est rappelé que les poteaux de badminton ont déjà été acquis en 2025, pour un montant de 2 291,33 € HT.

Le 14 avril 2025, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport afin de financer les équipements sportifs, au titre du programme « Plan 5000 équipements ».

Le 25 novembre 2025, la Préfecture a informé Monsieur le Maire de l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 8840 €, correspondant à un taux maximal de 49,53% du montant total des dépenses éligibles.

Il est proposé de valider l'offre de l'entreprise Manutan Collectivités, et de mettre à jour le plan de financement prévisionnel comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260212-2026_02_11-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE				
OPERATION	**COÛT HT**	**SUBVENTION ANS**	**MONTANT SUBVENTION**	**AUTOFINANCEMENT**
Dépenses installations sportives (buts de basket, buts multisports, poteaux et filets de badminton, billodrome, marquage au sol)	17 316.26 €	49,53%	8 576.74 €	8 739.52 €
Dépenses mobilier urbain	7 314.37 €	0.00%	- €	7 314.37 €
TOTAL	**24 630.63 €**		**8 576.74 €**	**16 053.89 €**

Vu la délibération n°2024-05-55 du conseil municipal en date du 13 juin 2024 sollicitant une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,
Vu la demande de subvention transmise le 14 avril 2025,
Vu le courrier de la Préfecture en date du 25 novembre 2025,
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 9 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **De valider l'offre de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 22 339,30€ HT**
- ✓ **De mettre à jour le plan de financement présenté ci-dessus**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Mme GUILLOU Catherine

L'Adjointe au Maire,
Mme LE COQ Annyvonne

MAIRIE de LEZARDRIEUX 22740 CÔTES D'ARMOR